

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 26 septembre 2013

DCM N° 13-09-26-20

**Objet : Diagnostic pollution de sols - parc et jardins familiaux - Quartier de la Patrotte.**

**Rapporteur: M. LIOGER**

Des pollutions ont été mises en évidence lors des travaux de suppression du passage à niveau de la Patrotte menés par Eiffage pour le compte de Réseau Ferré de France.

En vue de l'utilisation future des espaces verts jouxtant ce passage à niveau et afin de sécuriser le site en termes d'environnement et de santé publique, il convient de faire un diagnostic de la pollution présente sur un espace d'environ 41 000 m<sup>2</sup> délimité au nord par la voie ferrée Metz-Thionville, à l'ouest par la voie ferrée de contournement de Metz, au sud et à l'est par le chantier du passage à niveau de la Patrotte et la rue Théodore de Gargan.

Le projet concerne notamment la conservation du parc public et la requalification des jardins familiaux existants sur la Patrotte ainsi que la création de nouvelles parcelles.

Le coût prévisionnel de cette étude est de 66 890€ HT (80 000€ TTC), des subventions étant escomptées de la part de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (à hauteur de 50 %) et de l'ADEME (à hauteur de 30 %).

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** les pollutions mises en évidence lors des travaux de suppression du passage à niveau de la Patrotte menés par Eiffage pour le compte de Réseau Ferré de France,

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Metz souhaite conserver le parc public existant sur les terrains jouxtant cette zone de travaux et créer des jardins partagés plus au nord,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de mener une vérification en termes d'environnement

et de santé publique quant aux pollutions résiduelles présentes dans les sols et leurs impacts,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**DÉCIDE** d'engager l'étude diagnostic pollution, pour un montant estimé à 66 890€ HT (80 000€ TTC),

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ce projet, notamment les marchés publics, ainsi que les avenants éventuels dans les limites des crédits alloués,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,

**DE SOLICITER** les organismes susceptibles de subventionner ce projet, notamment l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et l'ADEME.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

## Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Aménagement opérationnel  
Commissions : Commission des Travaux et Domaines  
Référence nomenclature «ACTES» : 8.8 Environnement

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 12

## Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ